

Habilitations électriques – Non électriciens

B0, H0 (V), BF, HF exécutant et chargé de chantier, BE Manœuvres, BS
Formation Initiale/Recyclage

MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux

Modalités : formation en présentiel

Public : Agents des services techniques - Non électriciens

Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 – PLERIN

Dates : Session 5 : 22 et 23 octobre 2025 – Complet

Session 6 : 26 et 27 novembre 2025

Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Durée : 2 journées
(14 heures)

Tarif : 352 € par participant
Déjeuner(s) compris

Objectifs

Etre capable d' :

- ◆ Exécuter en sécurité des opérations non électriques dans un environnement électrique,
- ◆ Exécuter en sécurité des manœuvres,
- ◆ Exécuter des interventions élémentaires dans le respect des textes réglementaires.

Prérequis

- ◆ Français lu, écrit, parlé
- ◆ Connaître le niveau d'habilitation électrique requis par les fonctions de l'agent (questionnaire de recensement des besoins)

Moyens et méthodes pédagogiques

- ◆ Séquence en salle de formation équipée
- ◆ Exposés théoriques, techniques et juridiques
- ◆ Cas pratiques, tests
- ◆ Supports pédagogiques remis aux stagiaires

Effectif maximum

- ◆ 12 participants

Profil de l'intervenant

- ◆ Formateur-Consultant expert

Modalités d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ◆ QCM

Suivi et évaluation de la formation

- ◆ Feuilles d'émargement
- ◆ Questionnaire de satisfaction
- ◆ Tour de table

Validation de la formation

- ◆ Un avis après formation et une attestation seront délivrés par le CDG
- ◆ L'habilitation électrique sera établie par l'employeur sur la base de l'avis émis par l'intervenant

PROGRAMME

Tronc commun :

Les grandeurs électriques
Les effets du courant électrique sur le corps humain
Les zones d'environnement et leurs limites
Le principe de l'habilitation
Les prescriptions associées aux zones de travail.
Les équipements de protection collective
Les matériels et outillages.
Le matériel électrique souterrain
La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et/ou l'endommagement d'une canalisation électrique isolée enterrée
La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et incendie dans un environnement électrique.

Exécutant et chargé de chantier :

Les limites de l'habilitation «O» et « F ».
Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement (ripage, soutènement, ouverture de fourreau, ...).

Manœuvres en basse tension :

Les limites de l'habilitation BE Manœuvre,
Les informations et documents à échanger,
Les instructions de sécurité.

Interventions élémentaires :

Les limites de l'habilitation BS,
Les informations et documents à échanger,
La procédure de remplacement,
La procédure de raccordement.

RAPPEL :

Un recyclage est préconisé tous les 3 ans par la NFC 18-510

INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.
Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.
N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

CONTACTS

CENTRE DE GESTION 22
Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX
02 96 58 64 00 / www.cdg22.fr
Service Formation
02 96 58 59 73 / formation@cdg22